

Résidence principale de I enfant

Par Liloustitch, le 18/05/2019 à 11:25

Bonjour,

Vivant en union libre avec mon compagnon, il a décidé de me demander de guitter le domicile (en m'accordant un petit délais afin de trouver un logement) chose que j ai fais...et bien évidemment il n a émis aucun soucis du faut que mon fils soit avec moi (il a 9ans)..nous habitons donc ensemble depuis bientôt 6 mois ...le père vient le chercher 1 week end sur 2 ...la moitié des vacances..changeant souvent devis et ayant une très très mauvaise communication j ai souhaite mettre en place un protocole d accord sur lequel il était totalement d accord (chef d entreprise ayant de très très bon revenus) j ai souhaité 1 pension à 350e et comme convenu garde exclusive ... avec pour le papa une garde classique ...il s avére que en ayant le protocole en main il a changé d avis estimant que 250e était déjà trop et quil n était pas la " pour m entretenir " je pense qu'il en oublit la notion de pension alimentaire pour l'enfant ... suite à ce désaccord je lui ai dit quil était préférable que le juge puisse lui même trancher et fixer les choses ..il m a précisé " que si je le mettais devant un juge a devoir montrer birn évidement nos revenus eh bien il demanderait la garde partagée et je n aurais rien " ceci étant pour moi un genre " d intimidation"...Bref J ai laissé donc depuis tout ça comme ca...mais il y a des coups bas (il m a repris un véhicule bien entendu qui n était pas à mon nom et a dû donc pendant 3 semaine emmener et aller chercher I enfant) ..et ne pouvant plus être dispo il l a prêté in véhicule jusqu a ce que ma situation me permette d en acheter un ...or aujourd hui il exige que je le lui rende le 15 juin ...alors que l école finit 15 jours environ après " pourquoi cette attitude " il répond " j ai plus envie de le prêter tu l as eu 2 mois ça suffit " ...1 fois de plus j explique à mon ex que cela va gêner à la logistique pour l école de notre enfant etc...il ne veut rien entendre !!! Bref ...j ai tellement peur de déposer un dossier au JAF et quil puisse avoir 1 garde partagée (Alors non pas que je ne veuille pas au contraire mon fils a besoin de son père) ..mais j ai élevé pendant 8ans min enfant son quotidien ..éducation..etc...et c est un fait réel que le papa de part ses obligations professionnelles et personnelle s est exclu de la vie de famille (d où la séparation!) ...mon enfant et moi souhaitons continuer nos relations de vies habituelles mais en acceptant biensûr la garde classique pour le papa...cependant je suis originaire du Sud de la France...dans mon union seule compter le fa mille mais le fait d être séparée aujourd'hui je suis seule concernant ma personne ... serait ce un problème de demander au juge d accepter que je puisse me rapprocher de la famille car grace à eux et leur aide je pourrais retrouver 1 équilibre professionnel la mise à disposition d un véhicule et mon fils serait heureux de se rapprocher de sa famille tout en au1nt ses week ends avec son papa...qu en pensez vous ?donnez moi vos avis quels qu'ils soient ...

Par Visiteur, le 18/05/2019 à 11:35

Bonjour

En effet, le recours à la justice apparaît inévitable et je vous conseille de confier vos intérêts à un avocat spécialisé.